



Rapport annuel

au 31 décembre 2024

LBPAM ISR AVENIR EPARGNE

Part **C**, Part **D**

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

FCP de droit français

CLASSIFICATION

N/A

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif de gestion double :

- rechercher d'une performance nette de frais de gestion supérieure ou égale à son indicateur de référence composite, 35 % Bloomberg Euro-Aggregate 3-5yr + 10% Bloomberg Euro Treasury 1bn Select Countries 5-7yr + 20% Bloomberg EuroAggregate Gov-Related 5-7y + 10% €STR + 18% MSCI EMU dividendes nets réinvestis + 7% MSCI MSCI World AC Ex Europe dividendes nets réinvestis (en euro), sur la durée de placement recommandée supérieur à 5 ans; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 Yr calculé (coupons réinvestis) est représentatif de la performance et composé de titres obligataires à taux fixe émis en euros, de maturité comprise entre 3 et 5 ans.

Le Bloomberg Euro Treasury 1bn Select Countries 5-7 Yr est représentatif de la performance des obligations d'une sélection d'États de la zone euro, d'un encours supérieur à 1Md€, notées Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB-/Baa3) en utilisant le rating médian, de maturité comprise entre 5 et 7 ans.

Le Bloomberg Euro Aggregate Gov-Related 5-7 Yr, calculé (coupons réinvestis) est composé de titres émis par les émetteurs quasi-publics de la zone euro et supranationaux qui sont libellés en euro et qui ont une maturité comprise entre 5 et 7 ans.

L'€STR est le taux d'intérêt de référence du marché monétaire qui reflète le coût des emprunts au jour le jour appliqué par les banques de la zone euro. Il est calculé et publié par la Banque centrale européenne (BCE).

Le MSCI EMU (European Economic and Monetary Union) est un indice pondéré par le flottant représentatif des 240 principales valeurs de la zone euro.

Le MSCI MSCI World AC Ex Europe (All countries) est un indice pondéré par le flottant représentatif des principales valeurs de 8 des 23 pays développés (États-Unis, Japon, Canada, Australie, Hong-Kong principalement) et des 26 pays émergents. Avec 2 547 lignes, l'indice couvre près de 85 % des actions internationales en dehors de l'Europe.

Les indices sont retenus en cours de clôture, exprimés en euro, dividendes ou coupons réinvestis. Disponible sur : www.msci.com et Bloomberg.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

Le FCP est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice composite. La gestion est discrétionnaire: les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indicateur de référence mais de manière non exclusive de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi du FCP avec son indicateur de référence pourront être significatifs.

Les indices sont utilisés par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur des indices de référence (MSCI) est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : www.msci.com.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le FCP utilise de façon discrétionnaire une gestion défensive et flexible en instruments financiers, en titres vifs ou via des OPCVM ou FIA et/ou des contrats financiers, les uns et les autres ayant au préalable fait l'objet d'une analyse par la Société de Gestion à l'aune de critères extra-financiers.

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), et la seconde vise à sélectionner les titres dans le respect des contraintes du Label ISR.

1. Analyse des titres en portefeuille à l'aune de critères extra-financiers.

A/ Pour la poche « OPC »

L'Univers d'Analyse est constitué des OPC ayant reçu le Label ISR français ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20 % de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination d'au moins 20 % des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90 % en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

La Société de Gestion adopte une gestion socialement responsable dans la sélection et le suivi des OPCVM et FIA composant le portefeuille du FCP qui lui permet d'accéder en majorité à la méthode de gestion ISR élaborée par LBP AM, ainsi qu'à d'autres approches, et de participer indirectement au financement des entreprises qui développent des services et produits pour répondre aux enjeux du développement durable ou qui ont les meilleures pratiques en matière de gestion de l'environnement, social ou de gouvernance. Le FCP investit ainsi dans une sélection de fonds « ISR » qui financent des émetteurs (sociétés ou États) ou investissent dans des entreprises ayant les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale ou de gouvernance. Plus précisément, dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), les entreprises ne sont plus uniquement jugées sur leur capacité à générer du profit mais aussi sur leur aptitude à préserver les ressources naturelles pour les générations futures, améliorer les conditions de travail de leurs salariés et développer des relations équilibrées avec l'ensemble de leurs partenaires (clients, fournisseurs, actionnaires, société civile). Ces critères ne pouvant s'apprécier que sur le long terme, la gestion ISR s'inscrit dans une perspective de long terme.

a) Stratégie ISR des OPC gérés par la Société de Gestion – Pour chaque OPC qu'elle gère, la Société de Gestion définit un Univers d'Analyse à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité à respecter. L'analyse réalisée par la Société de Gestion sur les titres en portefeuille des OPC qu'elle gère se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne.

La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante: la gouvernance responsable, la gestion durable des ressources, la transition économique et énergétique et le développement des territoires. Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis au moyen d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

L'approche ISR des OPC gérés par la Société de Gestion peut être de deux sortes : une approche d'exclusion et une deuxième approche dite de « score moyen » telles que décrites ci-après :

- Approche d'exclusion (approche dite aussi « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion) : après application des deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR de l'OPC.
- Approche dite de « score moyen » (approche dite aussi en amélioration de note, qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion) : la construction du portefeuille permet d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20 % des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles à l'OPC, à condition que la note moyenne extra-financière de l'OPC respecte la condition ci-dessus.

En tout état de cause, et quelle que soit l'approche retenue, conformément au Label ISR, le portefeuille des OPC gérés par la Société de Gestion est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

S'agissant des **OPC labellisés ISR gérés par d'autres sociétés de gestion**, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par le FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. En tout état de cause, la Société de Gestion privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

B/ Pour la poche « titres vifs » (titres détenus en direct dans le FCP).

Pour les titres en direct, l'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent les indices MSCI All Country World Index All Cap et Bloomberg Euro Corporate Bond Index¹, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité à respecter.

Pour les émetteurs privés et quasi-publics, l'approche de l'exclusion est employée : l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'Univers Réduit.

¹ L'indice MSCI All Country World Index All Cap est un indice représentatif des marchés d'actions internationaux, développés et émergents de toutes capitalisations. L'indice MSCI All Country All Cap est calculé et publié par son administrateur MSCI. L'indice MSCI All Country All Cap est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : www.msci.com.

L'indice Bloomberg Euro Corporate Bond Index est un indice représentatif de titres obligataires à taux fixe de toutes maturités émis en euro par des entreprises. L'indice Bloomberg Euro Corporate Bond Index est calculé et publié par son administrateur Bloomberg Index Services Limited (BISL). L'indice Bloomberg Euro Corporate Bond Index est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : www.bloomberg.com/professional/product/indices/.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

2. Sur la base du double Univers d'Analyse défini pour le FCP, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

La stratégie est axée vers une prépondérance des instruments de taux dans le portefeuille par rapport aux actions. Le FCP suit une allocation cible stratégique de 75 % en instruments financiers de taux et 25 % en actions. La Société de Gestion organise chaque semaine un comité d'allocation d'actifs afin de discuter des perspectives à moyen terme des différentes classes d'actifs (arbitrage entre actions et taux) tout en restant dans les limites décrites ci-dessous :

- Entre 55 % et 95 % d'exposition de l'actif en produits de taux ;
- Entre 5 % et 45 % d'exposition de l'actif en actions.

La fourchette de sensibilité de la partie investie en instruments financiers de taux est comprise entre 2 et 7.

a/ stratégie OPC :

Les OPC sont sélectionnés suivant les processus de gestion suivants :

- Les OPC « monétaires » et « obligataires » sont sélectionnés sur des critères de performance (surperformance de l'indice de l'OPC et pérennité de la performance) et sur des critères relatifs au risque (volatilité et volatilité relative à l'indice de l'OPC).
- La sélection d'OPC « actions » ou sans classification (qui sont investis dans des obligations convertibles en actions) fait l'objet d'un processus de sélection rigoureux. Elle s'opère en deux temps :
 - Étape quantitative : il s'agit de repérer dans l'univers Morningstar des fonds alliant un couple rendement/risque optimal (régularité de la surperformance par rapport à son indice de référence, une volatilité relative limitée), des frais de gestion raisonnables, un encours suffisant pour permettre la mise à disposition de moyens dédiés.
 - Étape qualitative : Cela passe essentiellement par un questionnaire envoyé à la société de gestion dont l'objet est de déterminer le style de gestion (croissance, valorisation...), le processus de sélection des titres, l'équilibre entre moyennes et grandes capitalisations. Un échange direct est ponctuellement organisé avec l'équipe de gestion afin d'approfondir certains points du questionnaire et de déterminer si les équipes de gestion sont stables.

À titre accessoire, et dans l'objectif de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé, le FCP peut investir dans des OPC « actions internationales ». Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur des stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

b/ stratégie titres en direct :

Dans le cadre de la sélection des produits de taux en direct, les sources de performance proviennent de :

- **L'allocation directionnelle :** à partir d'un scénario économique central qui oriente les anticipations sur la croissance et l'inflation, un niveau de taux d'intérêt long terme cible est déterminé. À partir de cette anticipation de taux d'intérêt et du niveau actuel des taux, un niveau de sensibilité global est défini ;
- **L'allocation par strates de maturités :** Les investissements peuvent être réalisés sur l'ensemble des maturités. Les taux d'intérêt, et donc les prix des obligations peuvent varier différemment selon leur maturité. Il est alors possible d'arbitrer les différentes échéances et de se positionner sur celles qui présentent les meilleurs potentiels de performances. À partir des anticipations d'évolution des taux, un positionnement type est défini sur la courbe des taux (des obligations de même nature et de même risque peuvent avoir différentes maturités allant de la journée jusqu'à 50 ans. Les taux de rendement de ces obligations sont différents. Il existe donc une structure temporelle des taux d'intérêt que l'on appelle "Courbe des taux") ;
- **La gestion du crédit :** la répartition entre les obligations d'État, le secteur public et le secteur privé se fait selon les anticipations de la Société de Gestion. La Société de Gestion recherche des opportunités sur le marché des titres des émetteurs privés dans le but d'améliorer la performance du fonds. Concernant le choix des secteurs et des titres, la Société de Gestion s'appuie sur les conseils des intermédiaires, les études crédit publiées par les différents bureaux d'analyse, des réunions sont également organisées avec les analystes. Un suivi quotidien des émetteurs est effectué par l'intermédiaire de ces différentes publications. Dans le cadre du processus d'investissement la réunion hebdomadaire du pôle taux examine les différents risques cités.

Dans le cadre de la sélection des actions en direct, les actions gérées en direct (titres de la zone euro) font l'objet d'une gestion active portant principalement sur les grandes capitalisations et s'appuyant sur les réflexions et les analyses de l'ensemble des équipes de gestion de la société, ainsi que sur un contrôle rigoureux du risque.

La stratégie déroule une approche en trois étapes:

- Une analyse des principaux agrégats macroéconomiques mondiaux (tels que croissance, inflation, consommation, investissement, indicateurs de confiance, chômage) qui permet de dégager un scénario d'anticipations pour la zone euro et ses conséquences pour les marchés d'actions.
- En cohérence avec les observations économiques s'opère le choix des secteurs ou de tout autre segment (style, taille des valeurs...) en fonction de leurs perspectives et de leurs évaluations.
- À l'intérieur des secteurs ou segments choisis, une analyse des caractéristiques propres de chaque entreprise en termes de perspectives d'activité, de qualité bilancielle et de valorisation détermine les valeurs présentant un potentiel de croissance future pour un prix actuel raisonnable, par rapport au marché et au secteur.

La construction des portefeuilles intègre la gestion des risques en pondérant les valeurs, en fonction de leur potentiel par rapport à leur capitalisation dans les indices de référence.

Les titres sont sélectionnés:

- pour les OPC:
 - Pour au moins 90 % de la poche OPC: parmi les OPC ayant reçu le Label ISR français;
 - Pour moins de 10 % de la poche OPC: parmi des OPC non labellisés, voire qui ne respecteraient pas de critères d'investissement socialement responsable;
- **pour les titres en direct émis par les émetteurs privés et quasi-publics**: les titres en direct sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse, sur les marchés actions et de taux, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR et qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. La Société de Gestion que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, le portefeuille du FCP est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les OPC labellisés ISR et sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière (actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics)) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macroéconomiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

Le FCP peut investir une partie de son actif (allocation cible de 25 % de l'actif net) en une sélection d'actions (de sociétés de grande ou moyenne capitalisations de l'OCDE).

La partie du portefeuille investie en actions en direct est constituée de titres de la zone euro.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP peut investir sur l'ensemble des titres de créances et instruments du marché monétaire.

Répartition dette privée/publique

La répartition des titres entre dette publique et dette privée est effectuée en fonction des anticipations de la Société de Gestion.

Existence de critères relatifs à la notation

Le FCP est investi dans des titres dont la notation sera supérieure ou égale à *Investment Grade* suivant l'analyse de la Société de Gestion.

La sélection des titres de créances ne se fonde pas automatiquement et exclusivement sur les notations fournies par

les agences de notation mais repose également sur une analyse interne du risque de crédit. Les titres sont choisis en fonction de leur profil rendement/risques (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Le total des titres dont la notation est inférieure à A-/A3 et supérieure à BBB-/Baa3 ne pourra pas excéder 40 % de l'actif net.

En cas de dégradation de la note d'un émetteur en dessous de la limite fixée, la Société de Gestion s'engage à céder les titres dans les meilleurs délais et conditions possibles.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

Le FCP n'a pas recours aux titres non notés.

■ Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger

Le FCP peut détenir jusqu'à 100 % de son actif net en FIA et OPCVM. Le FCP se réserve également la possibilité d'investir dans des OPC indiciaires cotés (ETF ou trackers²).

Ces OPC sont sélectionnés sur la base de leur profil, de leur historique de performance et de la notation qui leur est attribuée. Seuls sont autorisés les OPC énumérés à la rubrique « Stratégie d'investissement ».

Le FCP se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 100 % de son actif dans des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée, ces OPC devant respecter la politique de gestion ci-dessus présentée. La sélection d'OPC non gérés par LBP AM ou une société liée repose sur une analyse quantitative des performances passées ainsi que sur une analyse qualitative de leurs processus d'investissement.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la Société de Gestion des OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM et/ou des entités du groupe La Banque Postale et/ou des entités du groupe Aegon et/ou des entités du groupe Natixis Investment Managers.

² Fonds commun de placement et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger, répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice et négociables en continu sur un marché réglementé.

2. Instruments dérivés

■ Nature des marchés d'interventions

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnels négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré.

■ Risques sur lesquels le FCP peut intervenir

Risque action / indice, risque de taux / risque de change

■ Nature des interventions

Le FCP peut prendre des positions pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques action, indice, taux. Le FCP peut prendre des positions pour couvrir le risque de change.

■ Nature des instruments utilisés

Le FCP peut recourir aux instruments suivants :

- des contrats futures,
- des options,
- des swaps,
- des contrats de change à terme.

■ Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

L'ensemble de ces instruments est utilisé par la gestion afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux secteurs d'activités et zones géographiques, afin de modifier l'allocation du FCP en fonction des anticipations de l'équipe de gestion. Ces positions seront mises en œuvre dans le respect des règles d'exposition précédemment citées.

Il est précisé que ces instruments à terme ne seront utilisés qu'à titre exceptionnel, sur une durée très courte, afin de faire face à des mouvements de passif significatifs qui ne pourraient pas être traités sur les marchés. Le FCP est gérée de façon totalement discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 100 % de l'actif.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Le FCP n'utilisera pas de titres intégrant des dérivés. Les éventuels bons ou droits de souscription détenus le seront suite à des opérations affectant les titres en portefeuille, le FCP n'ayant pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

4. Dépôts d'espèces

Dans les limites réglementaires, le FCP peut utiliser les dépôts, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

5. Emprunts d'espèces

Les emprunts en espèces ne peuvent représenter plus de 10 % de l'actif et servent, de façon temporaire, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs. Dans le cas au recours aux emprunts d'espèces, le FCP peut investir jusqu'à 110 % en actifs éligibles.

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits ci-dessus).

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 30 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC "monétaire court terme", dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement, ou en dépôts auprès d'établissement de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (*mark-to-market*). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le FCP et auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de perte en capital** : la perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué intégralement.
- **Risque lié à la gestion discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performants. La performance du FCP peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la valeur liquidative du FCP pourrait baisser.

- **Risque de marché actions**: les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
- **Risque de taux**: en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des instruments investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de crédit**: en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié à l'engagement sur des instruments financiers à terme**: l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.
- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé; et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont:

- **Risque lié à l'investissement dans les zones émergentes**: l'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En cas de baisse des marchés, la valeur du FCP peut baisser.
- **Risque de change**: le FCP peut être exposé à titre accessoire au risque de change au travers des OPCVM sous-jacents par leur exposition à une ou plusieurs devises hors euro. Il s'agit du risque de baisse de la devise de libellé des titres détenus par rapport à la devise de référence du portefeuille: l'euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative pourra baisser.
- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres**: le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié aux titres dont la notation est basse ou inexistante**: le FCP pourra être exposé, au travers des OPCVM sous-jacents, à des titres dont la notation est basse ou inexistante. Les "titres à haut rendement / spéculatif" présentent un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque lié à la détention d'instruments indexés sur l'inflation**: le FCP étant investi en instruments (dont les dérivés) indexés sur l'inflation, il est donc sensible à la variation des taux d'intérêt réels. Sa valeur liquidative pourra baisser significativement dans le cas d'une inflation négative (déflation) ou d'une baisse de l'inflation anticipée.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

Conjoncture économique et financière:

Au premier trimestre 2024, la politique monétaire est restée l'un des principaux points d'attention des investisseurs. Le statu quo, largement anticipé, de la Banque centrale européenne et de la Fed a été éclipsé par des spéculations sur leur futur calendrier de baisse des taux directeurs. Alors que les publications des statistiques ont montré que l'inflation ne baissait plus, la Banque centrale européenne a gardé les taux inchangés et a indiqué qu'elle resterait attentive à la progression des salaires et aux tensions géopolitiques. De son côté, la Fed a également fait part de sa volonté d'avoir des indicateurs supplémentaires sur le ralentissement de la hausse des prix pour entamer sa première baisse de taux. Par ailleurs, les conflits au Proche-Orient et les attaques en mer Rouge ont provoqué une forte hausse des prix du transport maritime. En fin de trimestre, les banquiers centraux ont communiqué des projections laissant entrevoir des baisses de taux au mois de juin prochain pour la Fed et la BCE. Ces éléments ont rassuré les investisseurs dont l'appétit pour le risque a augmenté. Du côté de la microéconomie, la saison des résultats a pris fin, et les marchés ont salué des profits dans l'ensemble largement supérieurs aux attentes, notamment pour les grandes entreprises européennes et américaines.

Au cours de deuxième trimestre 2024, la Banque centrale européenne s'est montrée rassurante en ouvrant la voie à une première baisse de ses taux directeurs en juin. Aux États-Unis, les dernières statistiques ont montré que l'inflation ne baisse plus, ce qui a provoqué une hausse de l'incertitude quant à la capacité de la Fed à baisser ses taux directeurs aussi rapidement et amplement que les investisseurs l'anticipaient. Ces divergences de trajectoire de politique monétaire ont renforcé la volatilité du marché obligataire. Côté géopolitique, le contexte fut un peu plus préoccupant. Début avril, les cours du pétrole ont fortement progressé à la suite de la montée des tensions entre Israël et l'Iran, avant de se dégonfler en fin de période, à la suite d'un apaisement des tensions au Moyen-Orient, mais l'incertitude demeure. En fin de trimestre, les investisseurs ont fait face à un regain de stress politique en Europe. La période d'incertitude ouverte en France à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale a installé un climat de nervosité, et a plombé le CAC 40® et les autres indices européens. L'écart entre le rendement de l'OAT française et celui du Bund allemand s'est fortement accentué. Du côté de la politique monétaire, la BCE a procédé, sans surprise, à une baisse de ses taux directeurs, tout comme ses homologues suisses et canadiennes. Outre-Atlantique, les statistiques ont montré des premiers signes de ralentissement de l'économie américaine, laissant entrevoir que la Fed pourrait assouplir sa politique monétaire dès l'automne.

Le troisième trimestre 2024 a été marqué par la baisse de l'incertitude politique en France post élections législatives, avec la potentielle formation d'un gouvernement de coalition ou technique. Aux États-Unis, les statistiques économiques du début de l'été ont renforcé la probabilité d'une prochaine baisse de taux de la Fed, ce qui apporté un fort soutien à la prise de risque des investisseurs. Sans surprise, la Banque centrale européenne a passé son tour lors de sa réunion de politique monétaire de juillet. Du côté de la microéconomie, la météo s'est un peu assombrie sur les marchés, avec la saison des résultats des entreprises qui a engendré quelques prises de profits sur certains titres assez chers, notamment dans le segment technologique, mais également dans les secteurs du luxe et de l'automobile à la suite de publications jugées décevantes. Aux États-Unis, la tentative d'assassinat sur D. Trump et l'abandon de la candidature de J. Biden, en juillet, ont rebattu les cartes en vue de la prochaine élection présidentielle américaine, et ont apporté quelques rotations sectorielles sur les marchés Outre-Atlantique. Au cours du mois d'août, le climat autour des marchés est devenu plus nerveux. La dégradation du marché de l'emploi aux États-Unis a alimenté la crainte d'un atterrissage brutal de l'économie, et le spectre du retour de l'inflation sur fond de tensions au Proche-Orient a ajouté son lot d'incertitudes. La perspective d'un changement de politique monétaire au Japon a engendré un débouclage violent des stratégies de portage. Ce cocktail détonnant a fait plonger les marchés d'actions, baisser les rendements obligataires, et augmenter fortement la volatilité. Mais ces sources de stress ont été très rapidement écartées après la publication de statistiques macroéconomiques et microéconomiques porteuses, et après l'intervention du président de la Banque centrale américaine fin août ouvrant la porte à un adoucissement de sa politique monétaire. En septembre, la Fed a ainsi baissé de 0,50 % ses taux directeurs, et fait des projections de baisses de taux substantielles supplémentaires au cours des prochains mois. Cela a été nettement salué en bourse sur les deux rives de l'Atlantique. Du côté de la macroéconomie, l'inflation est restée sous contrôle aux États-Unis et en zone euro. En fin de trimestre, les imposantes mesures prises par Pékin pour soutenir la croissance et relancer le secteur immobilier ont eu pour effet un rebond spectaculaire des marchés chinois, et de manière indirecte une hausse des marchés exposés à la consommation chinoise, comme le luxe en Europe.

Le quatrième trimestre 2024 a été riche en actualité financière et économique. Du côté de la macroéconomie, les statistiques en début de période ont montré que la trajectoire de l'inflation était sous contrôle aux États-Unis et en zone euro, mais la santé des économies mondiales a été plus mitigée, avec des données décevantes en Europe face à une économie américaine toujours vigoureuse. La réunion de la Banque centrale européenne de septembre s'est conclue par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs, ce qui, bien que largement anticipé, a été salué par les investisseurs. L'extension du conflit au Proche-Orient a cependant continué d'inquiéter. Du côté des entreprises, la saison des résultats a globalement rassuré, même si des prises de profits ont ponctué des publications jugées décevantes, notamment dans les secteurs du luxe et de l'automobile. Mais c'est surtout l'issue incertaine, à quelques jours du scrutin, de l'élection présidentielle américaine qui a alimenté la volatilité sur la période, ce qui s'est reflété par de fortes tensions sur le marché obligataire américain. Dès le début du mois de novembre, l'élection claire et nette de Donald Trump, dont le programme économique devrait engendrer des baisses d'impôts ainsi que la dérégulation dans certains secteurs, a provoqué un fort intérêt pour les entreprises américaines, déjà favorisées par une économie dynamique. À l'inverse, la perspective de nouvelles surtaxes douanières américaines pour les entreprises européennes et chinoises exportatrices a assombri leur parcours boursier. La réunion de la Fed s'est conclue, sans surprise, par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs. En Chine, les nouvelles mesures annoncées par les autorités ont déçu les investisseurs du fait de l'absence de plan de relance de la consommation. Du côté de la géopolitique, l'extension de la guerre entre la Russie et l'Ukraine a continué d'inquiéter, alors que des pourparlers de trêve au Proche-Orient ont eu tendance à rassurer les marchés. Lors du dernier mois de l'année, les marchés ont continué de s'ajuster à l'élection de Donald Trump et ses déclarations laissant entrevoir de nouveaux conflits commerciaux. Du côté de la politique monétaire, les dernières réunions de l'année de la Banque centrale européenne et de la Fed se sont conclues par une nouvelle baisse de 0,25 % de leurs taux directeurs. Mais la Banque centrale américaine a refroidi les marchés après ses déclarations quant au fait que le rythme des baisses de 2025 serait bien moins accommodant qu'anticipé, alors même que l'inflation ne baisse plus assez aux États-Unis, et que l'application du programme du président américain fraîchement élu pourrait être assez inflationniste. Le scepticisme autour de la situation politique en France et en Allemagne a soutenu le manque de visibilité. Et de manière générale, l'incertitude macroéconomique, géopolitique et fiscale n'a pas contribué à raviver la prise de risque des investisseurs à l'approche de la trêve des confiseurs.

Sur l'ensemble de l'année 2024, l'indice actions, MSCI Emu, progresse de 9,49 % et le MSCI AC World ex Europe de 28,40 %. Concernant le marché des taux, la performance des emprunts obligataires Aggregate de la zone euro sur le segment de courbe 3- 5 ans est de + 3,29 % et de + 3,05 % pour le segment de courbe 5- 7 ans. La performance de l'indice monétaire €str est proche de 3,8 %.

Commentaire de gestion

En termes d'allocation d'actifs, nous avons entamé l'année 2024 avec une exposition actions de 24,8 % de l'actif net. Les placements obligataires représentaient 71 % de l'actif net du fonds et les placements monétaires 4,3 %.

En 2025, l'allocation d'actifs du portefeuille a fait l'objet d'ajustements réguliers en réponse aux conditions de marché :

En termes de pondération obligataire, elle a été augmentée en début d'année en privilégiant l'OPC obligataire aggregate. À partir de l'été, nous avons profité de la baisse des taux pour prendre des profits en particulier sur le segment de courbe 3- 5 ans.

Concernant l'exposition actions, globalement, elle a été allégée progressivement au fur et à mesure de la hausse des marchés tout au long de l'année sur les zones Euro, US, Asie et les marchés émergents.

À la fin de l'année 2024, le portefeuille LBPAM ISR AVENIR EPARGNE affichait une exposition en actions représentant 24,8 % de l'actif net. Les placements obligataires constituaient 71 % de l'ensemble, incluant des OPC axés sur des stratégies de rendements absolus, investis dans des obligations souveraines et privées. Le solde de l'actif était placé en OPC monétaires.

PERFORMANCES

L'indice de référence est 35% Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans + 20% Bloomberg Euro-Aggregate Government Related 5-7 ans + 18% MSCI EMU dividendes nets réinvestis + 10% Bloomberg Euro Treasury 1bn Select Countries 5-7 ans + 10% ESTR Capitalisé + 7% MSCI AC World ex Europe dividendes net réinvestis (en euro)

Performances	Fonds – Part C	Indice de référence	Performances	Fonds – Part D	Indice de référence
Sur 1 an	5,87 %	5,88 %	Sur 1 an	5,86 %	5,88 %
Sur 3 ans	2,85 %	2,61 %	Sur 3 ans	2,83 %	2,61 %
Sur 5 ans	10,09 %	9,82 %	Sur 5 ans	10,05 %	9,82 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	4 149 709,88	6 002 345,84	10 152 055,72
AMUNDI INDEX EURO AGG SRI-C FP EUR	701 004,80	379 510,26	1 080 515,06
FEDERIS ISR ACTIONS US MH	—	592 472,35	592 472,35
FEDERAL EURO AGGREGATE 3-5 ESG I 3DEC	—	479 915,00	479 915,00
FEDERIS ISR EURO MH	—	351 017,75	351 017,75
LBPAM ISR ACTIONS EURO LARGE CAP MH	—	345 495,90	345 495,90
LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME E	—	218 839,50	218 839,50
LBPAM ISR OBLI EUROPE E	—	218 650,00	218 650,00
LBPAM ISR ACTIONS ASIE M	—	131 866,04	131 866,04
LBPAM ISR ACTIONS EMERGENTS M	—	64 242,00	64 242,00

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 125,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 135,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,00 % selon la méthode de l'engagement,
- 99,75 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

**Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés /
Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et
montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de
contrepartie**

Au cours de l'année sous revue, l'OPC n'a pas eu recours à des produits dérivés.

A fin décembre 2024, il n'y avait pas de dérivé OTC dans le portefeuille.

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM: www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice appliqués sur le fonds sont de 0,007018%

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan actif (Devise: EUR)	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	-
Actions et valeurs assimilées (A) ^(*)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B) ^(*)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ^(*)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	26,437,504.33
OPCVM	26,437,504.33
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Loans	-
Autres	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	26,437,504.33
Créances et comptes d'ajustement actifs	12,790.42
Comptes financiers	60,087.89
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II ^(*)	72,878.31
TOTAL ACTIF I+II	26,510,382.64

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	-
Capital	19,777,991.46
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	5,256,821.45
Résultat net de l'exercice	1,469,781.96
Capitaux propres I :	26,504,594.87
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	26,504,594.87
Passifs éligibles :	-
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	5,787.77
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	5,787.77
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	26,510,382.64

Compte de résultat (Devise: EUR)	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	-
Produits sur opérations financières	-
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	3,197.65
Sous-total Produits sur opérations financières	3,197.65
Charges sur opérations financières	-
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-
Sous-total charges sur opérations financières	-
Total Revenus financiers nets (A)	3,197.65
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	20,315.51
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges :	-
Frais de gestion de la société de gestion	-52,803.34
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-261.28
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-32,749.11
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	-29,551.46

Compte de résultat (Devise: EUR)	Exercice 31/12/2024
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	2,114.65
Sous-total Revenus nets I = C + D	-27,436.81
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-
Plus et moins-values réalisées	646,377.22
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-1,869.99
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	644,507.23
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-48,997.46
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	595,509.77
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	957,600.90
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	957,600.90
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-55,891.90
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	901,709.00
Acomptes :	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	1,469,781.96

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif de gestion double :

- rechercher d'une performance nette de frais de gestion supérieure ou égale à son indicateur de référence composite, 35% Bloomberg Euro- Aggregate 3-5yr + 10% Bloomberg Euro Treasury 1bn Select Countries 5-7yr + 20% Bloomberg EuroAggregate Gov-Related 5-7y + 10% €STR + 18% MSCI EMU dividendes nets réinvestis + 7% MSCI MSCI World AC Ex Europe dividendes nets réinvestis (en euro), sur la durée de placement recommandée supérieur à 5 ans; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe D (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	4,190.48	4,355.91	3,900.79	4,199.19	4,429.59
Actif net (en k EUR)	44,264.04	35,805.58	29,958.10	28,844.29	26,488.99
Nombre de titres					
Parts D	10,563	8,220	7,680	6,869	5,980

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins- valeurs réalisées nettes	15.24	15.24	15.24	15.24	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Distribution unitaire sur revenus nets	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)	-	-	-	-	-
personnes physiques (en EUR)					
Capitalisation unitaire sur plus et moins-valeurs nettes					
Parts D	-	-	-	-	978.59
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts D	-6.97	-8.12	-5.10	-3.51	-4.58

(*) «Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. «L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.»

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	5,132.80	5,354.93	4,813.63	5,202.26	5,507.75
Actif net (en k EUR)	19.67	20.53	13.80	14.74	15.61
Nombre de titres					
Parts C	3,833	3,834	2,867	2,834	2,834

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins- values réalisées nettes	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Distribution unitaire sur revenus nets	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)	-	-	-	-	-
personnes physiques (en EUR)					
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	73.57	427.76	23.02	56.87	123.74
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-8.49	-9.81	-5.85	-3.87	-5.43

(*) «Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. «L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.»

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Catégorie de parts	Caractéristiques							
	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Durée minimale de placement recommandée	Montant minimum de souscription initiale	Montant minimum de souscription ultérieure	Valeur liquidative d'origine
Part C	FR0011319656	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	5 ans	1 millième de part	Néant	3 717,05 € (soit la valeur de l'action C d'ISR AVENIR EPARGNE au jour de la fusion)
Part D	FR0011334408	Distribution; possibilité de distribution d'acompte				1 part		3 379,11 € (soit la valeur de l'action D d'ISR AVENIR EPARGNE au jour de la fusion)

La Société de Gestion pourra également souscrire pour son compte propre.

Le montant minimum de souscription initiale ne s'applique pas aux souscriptions effectuées pour son compte propre par la Société de Gestion.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes:

Valeurs mobilières

Les titres cotés: à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une SICAV), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C.: à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF: à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres:

- Les prêts de titres: la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres: les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux: s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois: individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme: Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois: valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels Futures: cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options: cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC: ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Cas particulier: Floor: ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme: réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme: ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de fonctionnement et de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème	
			Part C / Part D	
1.	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,30% TTC maximum.	
2.	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	3% TTC.	
3.	Commissions de mouvement	Assiette	Société de gestion	Dépositaire
		Transaction	Néant.	Néant.
		Lot		
		Prime		
		Opération		
4.	Commission de surperformance	Actif net	Néant.	

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.

Frais de fonctionnement et autres services

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

Frais de recherche

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.01 % de l'actif net pour les parts C et D.

Rétrocession de frais de gestion

Une dotation est calculée, à chaque calcul de valeur liquidative, sur la base d'un taux communiqué par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la part C

Distribution pour la part D

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part C

Distribution pour la part D, possibilité de distribution d'acompte

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	28,859,029.49
Flux de l'exercice :	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	2,202,552.99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-6,028,579.28
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-29,551.46
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	644,507.23
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	957,600.90
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-100,965.00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-
Autres éléments	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	26,504,594.87

1 Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

2 Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Exercice 31/12/2024
	Nombre de titres
Catégorie de classe D (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	498
Nombre de titres rachetés	1,387
Catégorie de classe C (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	-
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0011319656	C	Capitalisation	EUR	15,608.98	2,834	5,507.75
FR0011334408	D	Distribution	EUR	26,488,985.89	5,980	4,429.59

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	-					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par niveau maturité			Décomposition par de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

- Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
ACTIF					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	60.09	-	-	-	60.09
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
HORS-BILAN					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	60.09

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

- Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
ACTIF					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	60.09	-	-	-	-
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
HORS-BILAN					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	60.09	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	USD
ACTIF	
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	0.00
PASSIF	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
HORS-BILAN	
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	0.00

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU2182388236	AMUNDI INDEX EURO AGG SRI	Amundi Luxembourg S.A.	Actions	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,063,352.28
FR0013476496	FEDERAL EURO AGGR 3-5 ESG-I	Arkéa Asset Management	Actions internationales	France	EUR	5,175,980.00
FR0007057674	FEDERIS ISR ACTIONS US MH	LBP AM	Actions internationales	France	EUR	1,402,231.40
FR0007045950	FEDERIS ISR EURO MH	LBP AM	Actions de pays de la zone euro	France	EUR	2,557,022.00
FR0013340726	LBPAM ABSOLUTE RETURN CRED-I	LBP AM	Fonds mixtes	France	EUR	2,842,214.55
FR0013341435	LBPAM ABSOLUTE RETURN TA-I	LBP AM	Obligations et autres titres de créances internationaux	France	EUR	682,424.40
FR0013330271	LBPAM ACTIONS EMERGENTS-M	LBP AM	Actions internationales	France	EUR	252,106.60
FR0013323102	LBPAM ISR ACTIONS ASIE 72D	LBP AM	Actions internationales	France	EUR	205,714.05
FR0007078480	LBPAM ISR ACTIONS EURO LARGE CAP MH	LBP AM	Actions de pays de la zone euro	France	EUR	2,147,804.85
FR0010613356	LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME-E	LBP AM	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	France	EUR	3,367,932.00
FR0010613430	LBPAM OBLI EUROPE-E	LBP AM	Obligations et autres titres de créances internationaux	France	EUR	4,180,095.00
FR0010392951	OSTRUM SRI CASH M	Natixis Investment Managers International	Obligations en Euro	France	EUR	1,075,545.12
FR0010201699	OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 I	Natixis Investment Managers International	Actions internationales	France	EUR	1,485,082.08
TOTAL						26,437,504.33

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2024
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	12,790.42
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	12,790.42
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	4,735.18
Autres créditeurs divers	1,052.59
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	5,787.77

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe D (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	53,035.88	0.19
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	28.74	0.19
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	20,315.51	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 31/12/2024
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	205,714.05
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe D (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-27,421.41
Sommes distribuables au titre du revenu net	-27,421.41
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-27,421.41
Total	-27,421.41
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	5,256,821.45
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	595,159.07
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	5,851,980.52
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	5,851,980.52
Total	5,851,980.52
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-15.40
Sommes distribuables au titre du revenu net	-15.40
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-15.40
Total	-15.40
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	350.70
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	350.70
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	350.70
Total	350.70
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				26 437 504,33	99,75
OPCVM				26 437 504,33	99,75
AMUNDI INDEX EURO AGG SRI	23 600	45,06	EUR	1 063 352,28	4,01
FEDERAL EURO AGGR 3-5 ESG-I	53 000	97,66	EUR	5 175 980,00	19,53
FEDERIS ISR ACTIONS US MH	340	4 124,21	EUR	1 402 231,40	5,29
FEDERIS ISR EURO MH	1 300	1 966,94	EUR	2 557 022,00	9,65
LBPAM ABSOLUTE RETURN CRED-I	235	12 094,53	EUR	2 842 214,55	10,72
LBPAM ABSOLUTE RETURN TA-I	60	11 373,74	EUR	682 424,40	2,57
LBPAM ACTIONS EMERGENTS-M	20	12 605,33	EUR	252 106,60	0,95
LBPAM ISR ACTIONS ASIE 72D	15	13 714,27	EUR	205 714,05	0,78
LBPAM ISR ACTIONS EURO LARGE CAP MH	645	3 329,93	EUR	2 147 804,85	8,10
LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME-E	24 400	138,03	EUR	3 367 932,00	12,71
LBPAM OBLI EUROPE-E	28 500	146,67	EUR	4 180 095,00	15,77
OSTRUM SRI CASH M	102	10 544,56	EUR	1 075 545,12	4,06
OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 I	299,9984	4 950,30	EUR	1 485 082,08	5,60
Créances				12 790,42	0,05
Dettes				-5 787,77	-0,02
Autres comptes financiers				60 087,89	0,23
TOTAL ACTIF NET			EUR	26 504 594,87	100,00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total		-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	26,437,504.33
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	72,878.31
Autres passifs (-)	5,787.77
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	26,504,594.87

Rapport annuel

au 29 décembre 2023

exercice N-1

Bilan actif

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations Nettes	–	–
Dépôts	–	–
Instruments financiers	28 767 166,20	29 845 494,73
Actions et valeurs assimilées	–	–
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Obligations et valeurs assimilées	–	–
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Titres de créances	–	–
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	–	–
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	–	–
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Titres d'organismes de placement collectif	28 767 166,20	29 845 494,73
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	28 767 166,20	29 845 494,73
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	–	–
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	–	–
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	–	–
Autres organismes non européens	–	–
Opérations temporaires sur titres	–	–
Créances représentatives de titre reçus en pension	–	–
Créances représentatives de titres prêtés	–	–
Titres empruntés	–	–
Titres donnés en pension	–	–
Autres opérations temporaires	–	–
Instruments financiers à terme	–	–
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Autres opérations	–	–
Autres Actifs : Loans	–	–
Autres instruments financiers	–	–
Créances	8 535,19	3 748,66
Opérations de change à terme de devises	–	–
Autres	8 535,19	3 748,66
Comptes financiers	88 592,18	128 224,36
Liquidités	88 592,18	128 224,36
TOTAL DE L'ACTIF	28 864 293,57	29 977 467,75

Bilan passif

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres	–	–
Capital	22 726 717,68	23 364 329,85
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	5 840 131,09	6 503 395,21
Report à nouveau (a)	–	–
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	316 354,40	143 369,91
Résultat de l'exercice (a,b)	-24 173,68	-39 195,29
Total capitaux propres		
(= Montant représentatif de l'actif net)	28 859 029,49	29 971 899,68
Instruments financiers	–	–
Opérations de cession sur instruments financiers	–	–
Opérations temporaires sur titres	–	–
Dettes représentatives de titres donnés en pension	–	–
Dettes représentatives de titres empruntés	–	–
Autres opérations temporaires	–	–
Instruments financiers à terme	–	–
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Autres opérations	–	–
Dettes	5 264,08	5 568,07
Opérations de change à terme de devises	–	–
Autres	5 264,08	5 568,07
Comptes financiers	–	–
Concours bancaires courants	–	–
Emprunts	–	–
TOTAL DU PASSIF	28 864 293,57	29 977 467,75

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières	–	–
Produits sur actions et valeurs assimilées	7 489,50	4 830,79
Produits sur obligations et valeurs assimilées	–	–
Produits sur titres de créances	–	–
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	–	–
Produits sur instruments financiers à terme	–	–
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 766,09	93,94
Produits sur prêts	–	–
Autres produits financiers	–	–
TOTAL I	10 255,59	4 924,73
Charges sur opérations financières	–	–
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	–	–
Charges sur instruments financiers à terme	–	–
Charges sur dettes financières	-19,44	-168,93
Autres charges financières	-1 714,96	-3 179,60
TOTAL II	-1 734,40	-3 348,53
Résultat sur opérations financières (I + II)	8 521,19	1 576,20
Autres produits (III)	–	–
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-33 751,02	-41 773,71
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-25 229,83	-40 197,51
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 056,15	1 002,22
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	–	–
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	-24 173,68	-39 195,29

1. Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié. La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes:

Valeurs mobilières

Les titres cotés: à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une SICAV), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C.: à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF: à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés

Les acquisitions et cessions temporaires de titres:

- Les prêts de titres: la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres: les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux: s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois: individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme: Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur plancher. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois: valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures: cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options: cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC: ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme: réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme: ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur plancher.

Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services

- 0,30 % TTC maximum pour la part C
- 0,30 % TTC maximum pour la part D

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de Bourse...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

- 0,01 % TTC maximum de l'actif net pour la part C
- 0,01 % TTC maximum de l'actif net pour la part D

En l'absence de compte spécifique prévu par la réglementation, ces frais seront enregistrés dans la rubrique "autres charges financières" dans le compte de résultat.

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Une dotation est calculée, à chaque calcul de valeur liquidative, sur la base d'un taux communiqué par la société de gestion. (pour les VG)

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part C

Distribution pour la part D

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part C

Capitalisation et/ou distribution et/ou report pour la part D

Evolution de l'actif net

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	29 971 899,68	35 826 115,25
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	1 404 570,10	1 733 444,53
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-4 684 708,76	-3 979 838,86
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	515 160,28	213 100,19
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-176 900,90	-67 202,02
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-	-4,00
Différences de change	-0,01	0,02
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	1 965 551,89	-3 590 622,56
Différence d'estimation exercice N	1 992 842,90	27 291,01
Différence d'estimation exercice N-1	-27 291,01	-3 617 913,57
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-111 312,96	-122 895,36
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-25 229,83	-40 197,51
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	28 859 029,49	29 971 899,68

3. Compléments d'information

Complément d'information 1

	29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	–
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	–
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	–
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	–
Actions	–
Titres de taux	–
OPC	21 117 691,01
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	–
Swaps (en nominal)	–
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	–
Titres pris en pension	–
Titres empruntés	–

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	29/12/2023
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe D (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	349
Nombre de titres rachetés	1 160
Catégorie de classe C (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	0,004
Nombre de titres rachetés	0,037
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	–
Commissions de rachat acquises à l'OPC	–
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	–
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	–

Frais de gestion

	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe D (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	52 982,94	0,18
Commissions de surperformance	–	–
Autres frais	–	–
Catégorie de classe C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	25,65	0,18
Commissions de surperformance	–	–
Autres frais	–	–
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	19 257,57	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	29/12/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	–
Déposit euros	–
Déposit autres devises	–
Collatéraux espèces	–
Valorisation des achats de devises à terme	–
Contrevaleur des ventes à terme	–
Autres débiteurs divers	8 535,19
Coupons à recevoir	–
TOTAL DES CREANCES	8 535,19
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	–
Déposit autres devises	–
Collatéraux espèces	–
Provision charges d'emprunts	–
Valorisation des ventes de devises à terme	–
Contrevaleur des achats à terme	–
Frais et charges non encore payés	4 621,32
Autres créditeurs divers	642,76
Provision pour risque des liquidités de marché	–
TOTAL DES DETTES	5 264,08

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	29/12/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	–
Obligations indexées	–
Obligations convertibles	–
Titres participatifs	–
Autres Obligations et valeurs assimilées	–
Titres de créances	–
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	–
Bons du Trésor	–
Autres TCN	–
Autres Titres de créances	–
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	–
Autres actifs : Loans	–
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	–
Actions	–
Obligations	–
Autres	–
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	–
Actions	–
Autres	–
Autres opérations	
Taux	–
Actions	–
Autres	–

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	–	–	–	–
Obligations et valeurs assimilées	–	–	–	–
Titres de créances	–	–	–	–
Opérations temporaires sur titres	–	–	–	–
Autres actifs: Loans	–	–	–	–
Comptes financiers	–	–	–	88 592,18
Passif				
Opérations temporaires sur titres	–	–	–	–
Comptes financiers	–	–	–	–
Hors-bilan				
Opérations de couverture	–	–	–	–
Autres opérations	–	–	–	–

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	–	–	–	–	–
Obligations et valeurs assimilées	–	–	–	–	–
Titres de créances	–	–	–	–	–
Opérations temporaires sur titres	–	–	–	–	–
Autres actifs: Loans	–	–	–	–	–
Comptes financiers	88 592,18	–	–	–	–
Passif					
Opérations temporaires sur titres	–	–	–	–	–
Comptes financiers	–	–	–	–	–
Hors-bilan					
Opérations de couverture	–	–	–	–	–
Autres opérations	–	–	–	–	–

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD
Actif	
Dépôts	–
Actions et valeurs assimilées	–
Obligations et valeurs assimilées	–
Titres de créances	–
Titres d'OPC	–
Opérations temporaires sur titres	–
Autres actifs: Loans	–
Autres instruments financiers	–
Créances	–
Comptes financiers	0,36
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	–
Opérations temporaires sur titres	–
Dettes	–
Comptes financiers	–
Hors-bilan	
Opérations de couverture	–
Autres opérations	–

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe D (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	–	–
Résultat	-24 162,70	-39 178,51
Total	-24 162,70	-39 178,51
Affectation		
Distribution	–	–
Report à nouveau de l'exercice	–	–
Capitalisation	-24 162,70	-39 178,51
Total	-24 162,70	-39 178,51
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	–	–
Distribution unitaire	–	–
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	–	–
provenant de l'exercice N-1	–	–
provenant de l'exercice N-2	–	–
provenant de l'exercice N-3	–	–
provenant de l'exercice N-4	–	–

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	5 840 131,09	6 503 395,21
Plus et moins-values nettes de l'exercice	316 193,22	143 303,91
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	–	–
Total	6 156 324,31	6 646 699,12
Affectation		
Distribution	104 683,56	117 043,20
Plus et moins-values nettes non distribuées	6 051 640,75	6 529 655,92
Capitalisation	–	–
Total	6 156 324,31	6 646 699,12
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	6 869	7 680
Distribution unitaire	15,24	15,24

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-10,98	-16,78
Total	-10,98	-16,78
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-10,98	-16,78
Total	-10,98	-16,78
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	161,18	66,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	161,18	66,00
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	161,18	66,00
Total	161,18	66,00
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe D (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	4 100,57	4 190,48	4 355,91	3 900,79	4 199,19
Actif net (en k EUR)	46 037,13	44 264,04	35 805,58	29 958,10	28 844,29
Nombre de titres					
Parts D	11 227	10 563	8 220	7 680	6 869
Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	15,24	15,24	15,24	15,24	15,24
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Crédit d'impôt unitaire (*)	-	-	-	-	-
personnes physiques (en EUR)					
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts D	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts D	-7,50	-6,97	-8,12	-5,10	-3,51

(*) «Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. «L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.»

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	5 003,03	5 132,80	5 354,93	4 813,63	5 202,26
Actif net (en k EUR)	153,54	19,67	20,53	13,80	14,74
Nombre de titres					
Parts C	30,689	3,833	3,834	2,867	2,834
Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Crédit d'impôt unitaire (*)	-	-	-	-	-
personnes physiques (en EUR)					
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	328,81	73,57	427,76	23,02	56,87
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-9,14	-8,49	-9,81	-5,85	-3,87

(*) «Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. «L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.»

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 29 DÉCEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Quantité	Cours	Devise	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres d'OPC				28 767 166,20	99,68
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays					
Etats membres de l'Union européenne				28 767 166,20	99,68
AMUNDI INDEX EURO AGG SRI	16 200	43,98	EUR	712 476,00	2,47
FEDERAL EURO AGGR 3-5 ESG-I	58 000	94,37	EUR	5 473 460,00	18,97
FEDERIS ISR ACTIONS US MH	500	3 230,10	EUR	1 615 050,00	5,60
FEDERIS ISR EURO MH	1 475	1 818,65	EUR	2 682 508,75	9,30
LBPAM ABSOLUTE RETURN CRED-I	235	11 154,93	EUR	2 621 408,55	9,08
LBPAM ABSOLUTE RETURN TA-I	60	10 756,19	EUR	645 371,40	2,24
LBPAM ACTIONS EMERGENTS-M	25	11 016,85	EUR	275 421,25	0,95
LBPAM ISR ACTIONS ASIE 72D	25	12 078,48	EUR	301 962,00	1,05
LBPAM ISR ACTIONS EURO LARGE CAP MH	750	3 017,21	EUR	2 262 907,50	7,84
LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME-E	26 000	134,74	EUR	3 503 240,00	12,14
LBPAM OBLI EUROPE-E	30 000	144,51	EUR	4 335 300,00	15,02
LBPAM TRESORERIE-M	283	10 157,32	EUR	2 874 521,56	9,96
NATIXIS SOUVERAINS EURO 5-7	299,9984	4 878,49	EUR	1 463 539,19	5,07
Créances				8 535,19	0,03
Dettes				-5 264,08	-0,02
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				88 592,18	0,31
TOTAL ACTIF NET			EUR	28 859 029,49	100,00

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR AVENIR EPARGNE (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 969500JKTIILRXVG7913

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



☐ OUI



☒ NON

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ____%

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 0% d’investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Ayant un objectif social

☒ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La stratégie de gestion du Produit Financier visait à investir dans d'autres OPC, gérés ou non par la Société de Gestion, dont au moins 90% doivent avoir obtenu le Label ISR français¹. Trois catégories d'OPC pouvaient être sélectionnés par la Société de Gestion :

1. Fonds ISR gérés par la Société de Gestion : la Société de Gestion met en œuvre sa méthodologie GREaT. De manière générale, la démarche ISR de la gestion des OPC gérés par la Société de Gestion visait à identifier les émetteurs qui :
 - Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
 - Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse reposait sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
 - Gestion durable des Ressources
 - Transition Énergétique
 - Développement des Territoires
2. Fonds ISR externes : la Société de Gestion sélectionne des OPC labélisés ISR. Des disparités d'approche sur l'ISR pouvaient exister entre celles retenues par la Société de Gestion et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. La Société de Gestion privilégiait néanmoins la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.
 3. Fonds non ISR : aucune caractéristique environnementale et/ou sociale n'était promue

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Indicateur	Contrainte associée
Investissements dans des OPC appliquant des critères ESG dans la sélection	Le Produit Financier visait à investir à hauteur de 90% minimum d'OPC ayant reçu le label ISR français ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont

¹ Ou un label équivalent respectant les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

de leurs investissements	disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous. A titre d’exemple, au 31/12/2024 Le Produit Financier était investi à hauteur de 94,4% dans des OPC ayant reçu le label ISR ou un label équivalent.
--------------------------	--

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Investissement dans des OPC labélisés ISR

	2023	2022
Part des investissements en OPC labélisés ISR	94,92%	91,45%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable, le Produit Financier ne visait pas la réalisation d’Investissements Durables au sens du Règlement SFDR

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n’ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d’investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d’Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

— *Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d’Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.*

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme ? Description détaillée :*

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d’Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d’investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l’homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X

Oui

1. Pour les investissements réalisés dans des OPC ISR gérés par la Société de Gestion :

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion² ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ; et
- la politique d'engagement actionnarial et de vote³.
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite>.

² Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

³ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

2. Pour les investissements réalisés dans des OPC ISR gérés par une autre société de gestion :

La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité était assurée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La Société de Gestion a privilégié les investissements dans des OPC qui mettaient en œuvre une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité par les fonds sous-jacents peuvent être trouvées dans les rapports annuels desdits fonds.

☐ Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
FEDERAL EURO AGGREGATE 3-5 ESG I 3DEC	OPC		19,53%	Euroland
LBPAM ISR OBLI EUROPE E	OPC		15,77%	France
LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME E	OPC		12,71%	France
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT I	OPC		10,72%	France
FEDERIS ISR EURO MH	OPC		9,65%	Euroland
LBPAM ISR ACTIONS EURO LARGE CAP MH	OPC		8,1%	Euroland
OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7.I (C) EUR	OPC		5,6%	Allemagne
FEDERIS ISR ACTIONS US MH	OPC		5,29%	Etats-Unis
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Autres et Liquidités		4,06%	France
AMUNDI INDEX EURO AGG SRI-C FP EUR	OPC		4,01%	Luxembourg
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I	OPC		2,57%	France
LBPAM ISR ACTIONS EMERGENTS M	OPC		0,95%	France
LBPAM ISR ACTIONS ASIE M	OPC		0,78%	France
EURO	Autres et Liquidités		0,25%	
DOLLAR USA	Autres et Liquidités		0%	



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

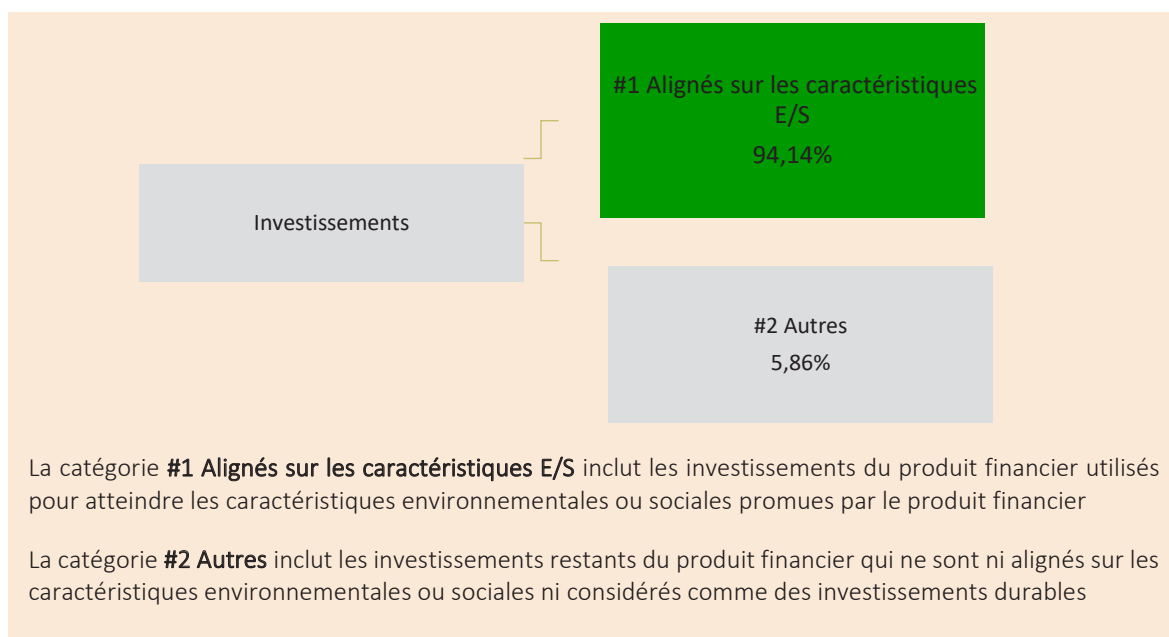
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 94,14%.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 1,6% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/12/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 100% de l'AuM :

Autres	Poids
OPC	95,69%
Autres et liquidités	4,31%

Au 31/12/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 0% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE⁴ ?

● ***Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?***

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

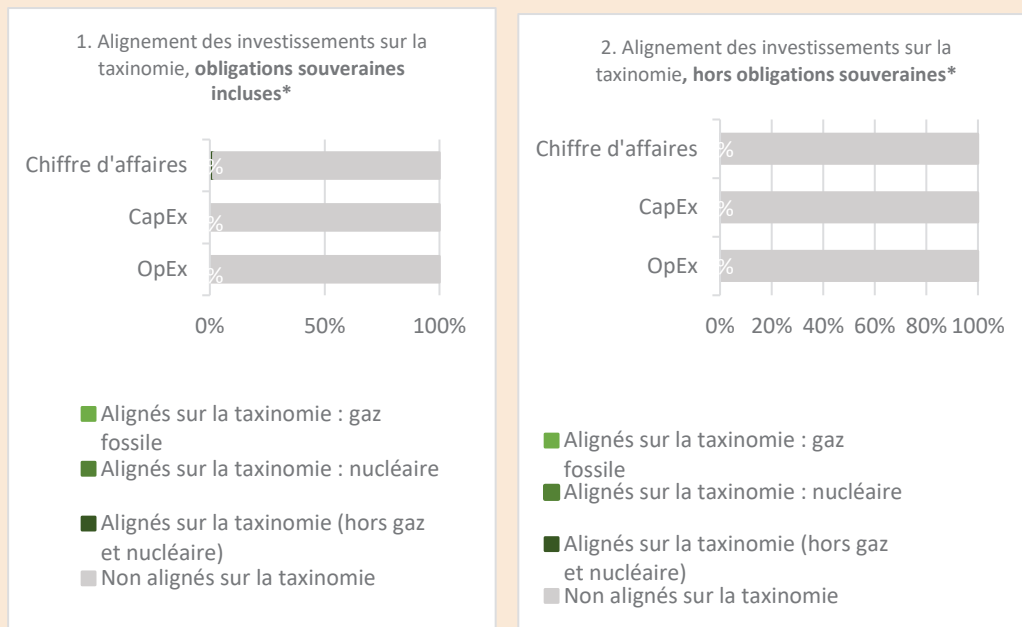
☒ Non

⁴ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/12/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0% % et 0% % respectivement au 31/12/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Comme indiqué précédemment, ce produit financier a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais ne visait pas la réalisation d'investissements durables



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Comme indiqué précédemment, ce produit financier a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais ne visait pas la réalisation d'investissements durables



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 5,86% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques

environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

LBPAM ISR AVENIR EPARGNE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
LBP AM

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

LBPAM ISR AVENIR EPARGNE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
LBP AM

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP LBPAM ISR AVENIR EPARGNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LBPAM ISR AVENIR EPARGNE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 25 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE

Olivier GALIENNE